



Bulletin
municipal

n°4



BATS



Année 2018

Que s'est-il passé en 2017 ?

Le mot du maire

2

Batsoises, batsois,
Nous voici déjà en l'année 2 de notre nouvelle communauté de communes et l'uniformité des compétences avance petit à petit. Notre ancien territoire retrouve les avantages du passé plus des aides nouvelles pour les associations dispensant de l'éducation avec des éducateurs spécialisés (école de musique, sports...).

Aussi 2018 sera le début d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée de 3 ans. Cela concerne des travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie. Pour ce faire, il faudra prendre contact avec un bureau d'étude (Soliha) dont les coordonnées et lieux de réunion vous seront communiqués par distribution de flyers.



Jean-Jacques DUTOYA

Le conseil municipal

Vos conseillers municipaux

Le conseil municipal de Bats réunit un maire, 3 adjoints et 7 conseillers municipaux

Maire : DUTOYA Jean-Jacques, retraité

1er adjoint : DUMARTIN Yvon, agriculteur

2ème adjointe : MARTINET Paula, agent technique et aide à domicile

3ème adjoint : DUPOUY Jean-Marc, retraité

Conseillers municipaux :

DABESCAT Marc, charpentier

DEDEBAN François, psychologue scolaire

LABROUCHE Bertrand, boulanger pâtissier

LESPIAU Karine, comptable

LION Marie-Agnès, agricultrice

MARTIN Gaëlle, gestionnaire de clientèle professionnel (agence bancaire)

SIMAO Marco, monteur de jeux pour enfants

Les séances du conseil municipal sont publiques

Votre commune

Sommaire

3

| | | |
|---------------------------|---|------|
| Votre commune | La mairie | p.3 |
| | Les décisions du conseil municipal | p.4 |
| | Le budget | p.5 |
| La vie de la commune | Démographie Elections 2017 | p.7 |
| | Panneaux de signalisation Travaux au hall polyvalent | p.8 |
| | Point sur les ventes de terrains Acquisitions foncières Journée citoyenne | p.9 |
| | Concours « maisons illuminées » Les petits travaux | p.10 |
| Les organismes extérieurs | Syndicat Mixte Scolaire Syndicat des eaux du Tursan | p.11 |
| | SIETOM | p.12 |

| | | |
|------------------|--|------|
| Les associations | Le comité des fêtes | p.13 |
| | ACCA de Bats Génération mouvements Société philanthropique | p.14 |
| | TBC Association diocésaine Association cyclotourisme | p.15 |
| Pêle-mêle | Numéros utiles | p.16 |
| | Artisans, commerçants... Informations utiles | p.17 |
| | Civisme et déchets C'était il y a 100 ans... | p.18 |

La Mairie



Horaires d'ouverture au public :
Lundi : 8h-12h
Mardi : 8h-12h
Mercredi : 8h-12h30
Jeudi : 8h-12h30
Vendredi : 8h-12h



Adresse : 45, route de Vielle-Tursan 40320 BATS

Téléphone : 05.58.79.18.71

E-mail : mairie.bats@orange.fr

Employés communaux :

Secrétariat : PANTAIGNAN Marie-Claire – DABOVAL Barbara (depuis le 1^{er} avril 2018)

Services techniques : LAILHEUGUE Alain

Les décisions du conseil municipal

4

| | |
|----------------------------|--|
| <p>10 Janvier</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Adoption du zonage de l'assainissement de la commune. - Vente des lots N°1 et N°5 au lotissement du Jeppe. - Réfection de l'enseigne « Mairie ». - Prise en charge par la commune de la consommation de gaz du hall polyvalent lors du réveillon du nouvel an. - Réunion de préparation à la construction d'une salle d'éviscération le 14 janvier. |
| <p>7 Février</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Approbation des comptes de gestion 2016 (commune et lotissement du Jeppe). - Adoption du prix reçu au concours des villages fleuris 2016 (130 €). |
| <p>7 mars</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Achat de la parcelle ZB N° 183 « Lahitte » propriété Desperes. - Renouvellement de la convention avec le syndicat mixte RPI Bats-Vielle-Aubagnan pour une mise à disposition de la secrétaire de mairie à raison de 3h/semaine avec demande de remboursement du montant de la rémunération et des cotisations sociales correspondantes. - Vente du lot N° 3 au lotissement du Jeppe. - Adoption du devis de fourniture et pose de panneaux de signalisation ainsi que la réalisation du marquage au sol. - Achat d'un vidéo projecteur. - Décision de prévoir un « tuilage » d'environ 2 mois (février et mars) pour le remplacement du secrétariat de mairie (période pendant laquelle les 2 secrétaires de mairie travailleront ensemble pour faciliter la prise de poste par la nouvelle secrétaire de mairie) |
| <p>12 Avril</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la modification des taux d'imposition des taxes directes locales (Cf. Le Budget). - Adoption de la modification administrative de changement de la référence de l'indice de calcul des indemnités (une délibération était nécessaire pour ne pas faire apparaître la référence de l'indice de calcul en raison des changements de cet indice). - Approbation du devis de réalisation d'un panneau enseigne « Hall polyvalent ». - Adoption des budgets primitifs 2017 (commune et lotissement du Jeppe). - Décision de l'implantation des panneaux de signalisation. |
| <p>29 Mai</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation du Fonds d'Equipement des Communes pour l'acquisition de la parcelle ZB N° 183. - Approbation du projet d'éclairage du quartier des Bidalons et du lotissement du Jeppe - Remplacement d'un candélabre accidenté route des Bachettes sur proposition du SYDEC. - Décision de condamner les fenêtres du bâtiment du pont bascule (les travaux ont été effectués). - Décision d'augmenter la subvention au TBC de 300 € pour rembourser l'achat du repas servi lors de la journée citoyenne. |
| <p>30 juin</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Acceptation du retrait du périmètre du SYRBAL des communes pour la partie du territoire située sur le bassin versant du Bos et des 3A. - Remboursement à la commune de Eugénie-les-Bains des frais engagés pour la formation au permis d'exploitation de la licence IV d'Yvon Dumartin (330 € pour 20h de formation). - Adoption des subventions aux associations. |
| <p>21 Septembre</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du devis émanant de la SEMAAD pour la réalisation d'une table de marque. - Avis favorable sur le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion du syndicat des eaux de Marseillon et du syndicat des eaux du Tursan et approbation du projet de statuts de ce syndicat. - Approbation du rapport 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (pas de nouveaux transferts de charges à la communauté de communes pour la commune de bats). - Acceptation de la proposition de la Sté Laumaille relative aux travaux de réparation du système campanaire et à la mise en place d'un parafoudre au clocher de l'église. - Sollicitation de l'intervention du cabinet Bemoge pour réaliser une ébauche du futur lotissement sur la parcelle ZB N° 183 - Décision de rétrocéder à M. et Mme Bernard Lafitte une largeur de 7m de la parcelle ZB N° 183 en bordure de leur propriété. |
| <p>30 Octobre</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un poste d'adjoint administratif (secrétaire de mairie). - Approbation du montant de l'attribution de compensation dérogatoire proposée par la CCCT. - Approbation de la prise de compétence « GEMA-PI » par la communauté de communes. - Approbation du devis réalisé par le cabinet Bemoge pour l'étude et les demandes administratives liées à l'aménagement du lotissement sur la parcelle ZB N° 183. - Le conseil émet un avis favorable au maintien des rythmes scolaires à 4j ½. - Création d'un concours des maisons décorées |
| <p>4 Décembre</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Vente du lot N°6 du lotissement du Jeppe et vente d'une bande de la parcelle ZB N° 183 (Cf. 21 Septembre). - Allocation d'une indemnité de fonction au percepteur. - Elagage des arbres aux arènes et au parking de l'école. |

Le budget

Le budget d'une commune se divise en 2 parties : **le fonctionnement** (les dépenses courantes, habituelles) et **l'investissement** (des achats ou des travaux qui s'inscrivent dans la « durée »). Pour chacune de ces deux parties on trouve des **dépenses** et des **recettes** (ce que l'on perçoit).

Nous présentons donc ici

- l'investissement (recettes et dépenses)
- le fonctionnement (recettes et dépenses)

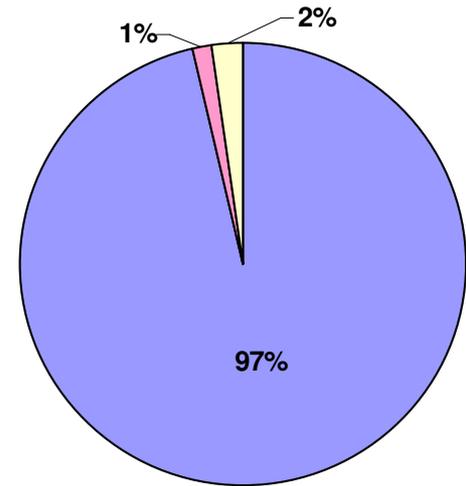
En raison de certaines subtilités liées à l'exercice de l'écriture comptable, nous présentons une version simplifiée du budget.

Nous vous informons également sur les subventions aux associations.

5

Les recettes d'investissement

| | | |
|------------------------------|----------------|---|
| Excédents budgétaires | 166.542,82 € * | C'est l'équivalent de « l'épargne » de la commune. |
| Remboursement de TVA | 4.998,04 € | Pour certains travaux, la commune se voit rembourser une partie de la TVA sur ces travaux. |
| Subventions | 10.951,47 € | Ce sont toutes les subventions que la commune perçoit pour les investissements qu'elle réalise. |

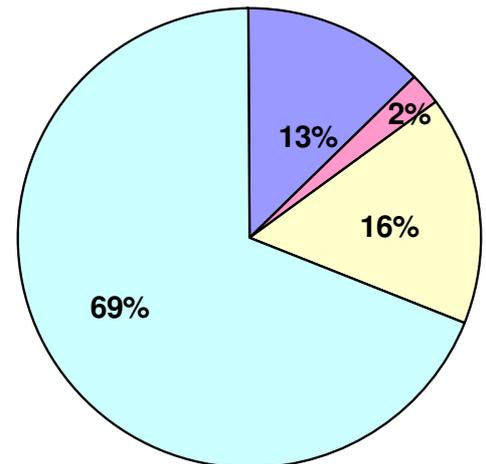


Zoom sur l'excédent budgétaire de la commune en 2017 :

Tous les terrains du lotissement du Jeppe ne sont pas vendus. La commune fait donc « l'avance » sur les travaux réalisés. A ce jour, cette « avance » est d'environ 40.000 € (sous forme de déficit dans le budget du lotissement). **L'excédent budgétaire est donc « réellement » d'environ 127.000 €.** Malgré la vente de terrains au lotissement du Jeppe, il régresse par rapport à 2016 (il était d'environ 140.000 €). Cette baisse est due à l'achat sur fonds propres d'un terrain pour 58.000 € environ comme indiqué sur la tableau des dépenses d'investissement)

Les dépenses d'investissement

| | | |
|----------------------------------|-------------|---|
| Emprunts et cautions | 10.876,39 € | En 2017, la commune a remboursé 9.119,32 € de capital. |
| Logiciels informatiques | 1.872,00 € | Ce sont les logiciels permettant la dématérialisation des documents. |
| Travaux et achats * | 13.546,46 € | Ce sont les travaux payés pendant l'année. |
| Acquisitions foncières ** | 58.332,00 € | Ce sont les achats de terrains ou les frais liés à l'achat de terrains (frais de notaire, de bornage...). |



* Bandeau du hall, couverture du hangar, panneaux de signalisation, vidéoprojecteur, table de marque

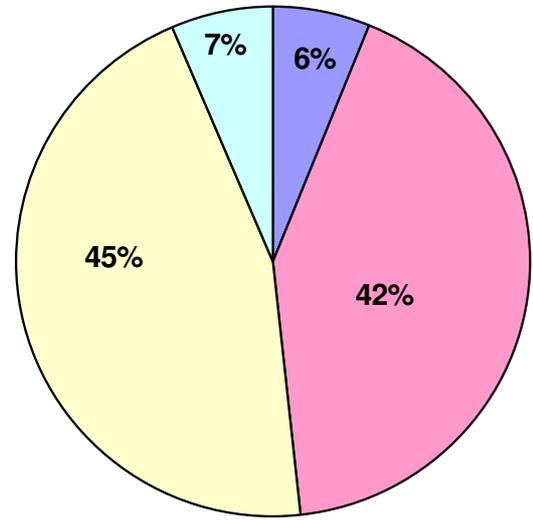
** La commune a acquis un terrain à l'entrée d'un village en vue de la réalisation d'un nouveau lotissement communal.

Zoom sur les emprunts de la commune en 2017 :

La commune a remboursé 9.119,32 € de capital pour l'emprunt concernant l'embellissement du bourg (reste 8 années à 3,44%). Au total, la commune a payé 3.170,84 € d'intérêts en 2017. L'emprunt pour le hall polyvalent a été totalement remboursé en 2016.

Les recettes de fonctionnement

| | | |
|------------------------------------|-------------|--|
| Loyers | 12.219,17 € | Ce sont les revenus des loyers des logements communaux |
| Dotations et participations | 89.987,04 € | Ce sont les diverses dotations qui sont attribuées à la commune. Elles ont diminué de 10 % par rapport à 2016. |
| Impôts et taxes | 92.072,32 € | Les taxes foncières et d'habitation ont rapporté 65.014 € à la commune en 2017. |
| Autres* | 13.276,18 € | On y trouve le loyer du hall, les remboursements d'assurance, etc.... |

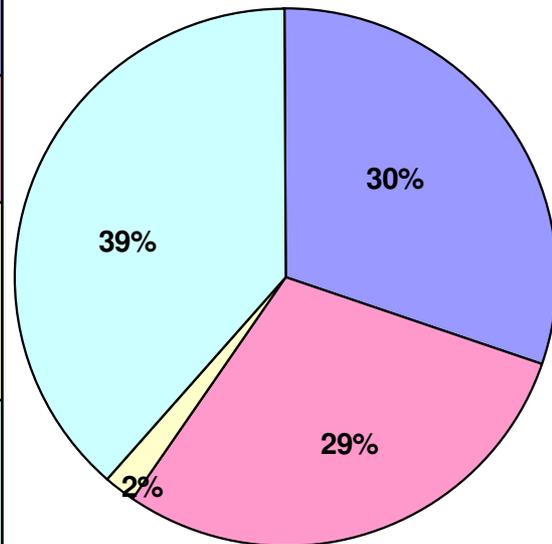


* Il y a une hausse par rapport à 2016 car nous avons perçu le remboursement par l'assurance de sinistres.

Les conséquences de la fusion des communautés de communes au sein de la communauté de communes Chalosse-Tursan sur vos impôts : Afin d'harmoniser la fiscalité des 3 anciennes communautés de communes, désormais, une partie des impôts (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti) est prélevé par la communauté de communes. **Le taux global de votre impôt ne varie pas**, la communauté reverse à la commune la partie prélevée. De ce fait, les impôts des citoyens ne changent pas et la part « perdue » par la commune lui est restituée par des compensations de la part de la communauté de communes.

Les dépenses de fonctionnement

| | | |
|--|-------------|---|
| Charges à caractère général* | 54.149,79 € | On peut citer l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, les cérémonies... |
| Personnels | 51.916,88 € | Ce sont les salaires et les cotisations pour les personnels communaux. |
| Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales | 3.607,00 € | Comme indiqué ci-dessus, en raison de la fusion de communautés de communes, la participation financière des communes a été harmonisée sans incidence pour vous. |
| Autres charges de gestion courante** | 69.107,46 € | Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes extérieurs, les subventions aux associations etc.... |



* Par rapport à 2016, l'augmentation est principalement due à la réalisation de nombreux petits travaux (4.500 € supplémentaires), à la réalisation de réparations qui ont été remboursées par les assurances (5.000 €), à l'entretien d'une parcelle de bois (5.500 €), à l'entretien de la voirie (3.000 € supplémentaires) et aux taxes foncières sur le hangar acheté en 2016 (1.000 € supplémentaires)

** Indemnités des élus (17.084,20 €), contribution au SDIS (pompiers : 4.795,11 €), contribution au syndicat mixte scolaire (40.935,68 €)

Au final le budget de fonctionnement 2017 dégage un excédent de fonctionnement de 10.055,76 €

Les subventions 2017 aux associations

A D M R : 600 € / Tursan Basket Chalosse : 2.800 € /
Amicale des aînés ruraux : 150 € / Association des conjoints survivants : 70 €

La vie de la Commune

Démographie



Ils sont nés en 2017

- ➔ BARRIERE Enya, Clémence, Linda, Mélissa née le 25/06/2017
- ➔ CALLEMART Syana, Océana née le 11/04/2017
- ➔ DARTIGUELONGUE Lya, née le 13/06/2017
- ➔ TOQUET Thymaé, Mario né le 10/12/2017
- ➔ TRUBESSET Johan, Mathieu, Gilles né le 07/06/2017

Ils ont emménagé à Bats en 2017

- ➔ M. SENECHAL Thibault et Mlle BUFFET Mélanie, 133 quartier des Bidalons
- ➔ M. et Mme SALVAI Geoffroy, quartier des Bidalons
- ➔ M. PESSANS Christophe et Mlle PAIN Sandra, lotissement du Jeppe
- ➔ Mlle BARRIERE Manon, 10 route d'Urgons, Maison Muguin
- ➔ M. RODRIGUES Cyril et Mlle DUPUIS Laurie, route des bachettes
- ➔ M. et Mme PIEMONT, 1787 route d'Aubagnan
- ➔ Mlle BARTHELEMY Roxane, 774 route de l'Arriou



Ils nous ont quitté en 2017

- ➔ PUYAU Christian.....le 25/02/2017
- ➔ CASTAING Yvette.....le 22/04/2017
- ➔ BEYRIS Jacques.....le 09/10/2017

*Sincères
Condoléances*



Ils se sont dit « oui » en 2017

- ➔ SIMAO Marco, Paulo et
PORTERIE Laetitia.....le 05/08/2017

Elections 2017

Elections présidentielles 2017 1^{er} tour :

| | |
|---------------------|--------------------|
| Arthaud :0 | Lassalle :10 |
| Asselineau :3 | Le Pen :47 |
| Cheminade :0 | Macron :55 |
| Dupont-Aignan : .7 | Mélenchon :27 |
| Fillon :30 | Poutou :4 |
| Hamon :13 | |

Elections présidentielles 2017 2nd tour :

Macron :103
Le Pen :69

Elections législatives 2017 1^{er} tour :

| | |
|--------------------------|------------------------|
| Berthou (PC) :0 | Lassort (R!) :2 |
| Bidegaray (EELV) : ...2 | Radosz (UPR) :1 |
| Brongniart (CPNT) : ...0 | Ravix (FN) :11 |
| De Letter (DLF) :5 | Steiner (LREM) : ...44 |
| Dubourg (FI) :7 | Vallaud (PS) :46 |
| Duprat (LR) :7 | Vion (LO) :0 |
| Hirsch (AEI) :0 | |

Elections législatives 2017 2nd tour :

Vallaud (PS) :56
Steiner (LREM) :57

Panneaux de signalisation

Plusieurs croisements de routes sans signalisation, l'état d'usure de certaines signalétiques et l'étrécissement d'une voirie généraient une inquiétude en matière de sécurité routière.

Le conseil municipal a donc fait le choix de faire poser des panneaux de signalisation et de réaliser les marquages au sol associés.



C'est ainsi que l'entreprise CHELLE a posé 13 panneaux « cédez le passage » aux chemins de Mériquet, de St Antoine, du Cache, de Pélet, aux routes de Lamothe, d'Urgons, de Capurgué, de Peyroulet, de l'Arriou, du lotissement des jardins et au quartier des Bidalons. Un sens interdit a été placé à l'entrée du chemin de Pélet, étroit et offrant peu de visibilité.



Les travaux ont été réalisés pour un montant de 5.342,52 € T.T.C.

8

Les travaux au hall polyvalent

Bandeau « Hall polyvalent »

La conseil municipal a étudié la possibilité de rhabiller le bandeau de façade du hall. Il a fait le choix de faire réaliser et poser une devanture pour 681,60 € T.T.C. Engager des travaux plus coûteux nécessitait le changement des chéneaux alors que cela n'est pas nécessaire aujourd'hui.



Salle d'éviscération

Sollicité par l'ACCA de Bats, le conseil municipal s'engage dans la réalisation d'une salle d'éviscération dans le hangar qui jouxte le hall polyvalent.

Une réunion « de chantier » s'est tenue le 14 janvier 2017 afin d'étudier comment aménager cette salle. Entre le hangar et le hall, une petite bande se trouve sans toiture. En 2017, le conseil municipal a fait réaliser la couverture de cette bande pour un montant de 4.673,24 € T.T.C.

Expertise à propos des fissures

Les témoins placés montrent que les fissures continuent à se creuser. L'expert doit donc passer de nouveau afin de guider la réflexion du conseil municipal sur ce point (courant 2018).

Fuite d'eau

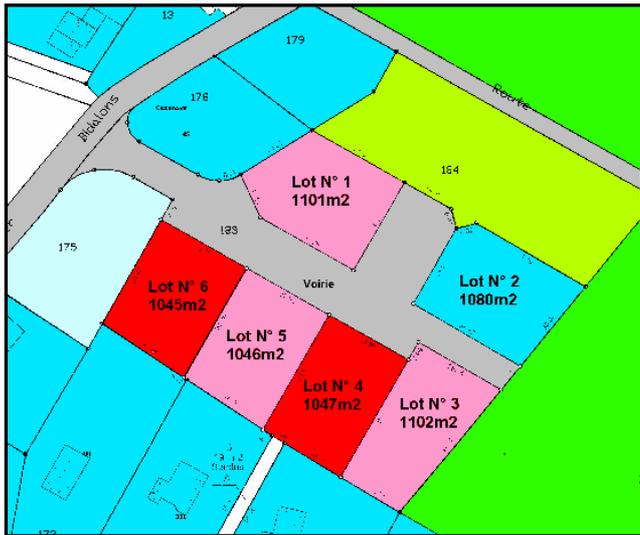
Un réseau souterrain alimente le hall des sports en eau potable. Ce réseau passe sous le sol du hall. Le tuyau d'alimentation était percé. Après une opération technique qui aura nécessité l'intervention d'un tracteur pour retirer le tuyau percé, le tuyau d'alimentation a pu être changé sans engager des travaux importants. Le montant de la réparation s'élève à 419,22 € T.T.C.



Table de marque

Une nouvelle table de marque a été réalisée par la société SEMAAD pour un montant de 1.200 € T.T.C.

Point sur les ventes des terrains municipaux



En 2017, la commune a vendu 3 terrains au lotissement du Jeppe (en rose dans le schéma) au prix de 25 €/m²:

Le lot N° 1 a été vendu à M. et Mme MARTINEZ Jean-Paul et Jacqueline.

Le lot N° 5 a été vendu à M. PESSANS Christophe et à Mlle PAIN Sandra.

Le lot N° 3 a été vendu à Mlle ETCHEBARNE Virginie.

Début 2018, 2 lots restent à vendre.

La parcelle située en bordure du lotissement (en vert clair) est également située en zone constructible et sera divisé en 2 terrains constructibles.

9

Acquisition foncière

La commune a presque totalement réalisé la vente de terrains au lotissement du Jeppe. Sous l'impulsion du maire, le conseil municipal souhaite continuer à accueillir de la population. C'est pourquoi nous avons anticipé la réalisation d'un futur lotissement.

Pour ce faire, le conseil municipal a entériné l'achat d'une parcelle à l'entrée du village. Il s'agit d'un terrain de 14.583 m², propriété de M. DESPERES cadastrée section ZB n° 183 au lieu dit « Lahitte ». L'achat s'est fait au prix de 4 €/m² soit 58.332 €. Ce terrain est classé constructible dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



D'un commun accord avec M. et Mme Lafitte, une bande de 7m de large en bordure de leur propriété leur a été vendue. La superficie totale est de 580 m², cédée au prix de 4 €/m² soit un total de 2.320 €.

L'entreprise BEMOGE a été retenue pour réaliser le relevé topographique et le bornage périmétrique (pour un montant de 1.750 € HT) et pour réaliser les demandes administratives et suivi des travaux de Voirie et Réseaux Divers (V.R.D. pour un montant de 24.450 € HT).

Journée citoyenne

Encore une fois, les batsois(es) ont su se mobiliser pour participer à l'entretien et à l'embellissement de notre commune. Samedi 27 mai 2017, ce sont une trentaine de bénévoles qui sont venus entretenir le cimetière et les espaces verts, les alentours des containers à poubelle, participer au nettoyage des locaux...

Tout ce petit monde s'est retrouvé pour un repas le midi ; repas dont la convivialité n'a eu pour égal que l'efficacité dont les bénévoles ont fait preuve.

En effet, la commune a été de nouveau lauréate du 3^{ème} prix du concours départemental des villes et villages fleuris (130 €).



Un grand merci à tous les bénévoles

Concours des maisons illuminées



Pour la première fois, sur proposition d'une batsoise, le conseil municipal a organisé le premier concours des maisons illuminées à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce concours avait pour but de mettre en lumière celles et ceux qui décorent leurs façades, toits et jardins, contribuant à faire de Bats une commune agréable à vivre.

Le conseil municipal remercie l'ensemble des participants qui ont su faire preuve de goût et de créativité pour embellir encore davantage notre commune.

10

Les petits travaux



A la mairie,

L'enseigne a été refaite (45 € T.T.C.), un mur de la salle du conseil municipal a été peint en blanc afin de permettre une vidéo-projection directe (276,82 € T.T.C.) puisque la commune a réalisé l'achat d'un vidéo-projecteur (1.649,10 € TTC)



Les réparations prises en charge par l'assurance de la commune :

Suite à un accident de la circulation, le mur qui se trouve en face du cimetière a été endommagé. Il a été réparé (pour un coût de 4.989,67 €). De la même manière, un candélabre a été changé route des Bachettes (759 €).



A l'église :

Le système campanaire a eu besoin d'être réparé et un parafoudre a été mis en place pour un montant total de 1.842,06 € TTC.



A l'école :

Des travaux de peinture ont été réalisés (pour 818,74 € T.T.C.) et les gouttières ont été réparées (681,84 € TTC)

Au hall polyvalent :

Des menuiseries ont été réparées (1.124,89 € T.T.C.), le système électrique a été mis aux normes (1.863,14 € T.T.C.) et la chambre froide a été contrôlée (116,40 € T.T.C.)



L'entretien des chemins :

L'entretien des chemins (épareuse, broyage etc...) pour les années 2016 et 2017 ont été réglés sur le budget 2017 pour un montant de 6.605,81 € en raison notamment des frais de réparation de l'épareuse.



Le bois route d'Aubagnan :

Pour l'entretenir, la commune a fait débroussailler le bois route d'Aubagnan pour un montant de 5.450,50 € T.T.C.



Les organismes extérieurs

Syndicat Mixte Scolaire

Les Temps d'Activités Périscolaires 2016-2017 : Les grandes inventions et les grandes découvertes

Pour l'année scolaire, les activités périscolaires ont été organisées autour de ce grand thème qui fut décliné à travers 4 projets (la découverte de l'Amérique, l'imprimerie, la conquête de la Lune, un clin d'œil à Léonard De Vinci à travers l'invention du sous-marin).

La découverte de l'Amérique : Ce projet fut l'occasion de découvrir le personnage historique de Christophe Colomb, le vocabulaire de la marine de l'époque. Les temps modernes furent également découverts à travers la culture urbaine, hip-hop, le graphisme de rue.

L'imprimerie : En plus d'avoir réalisé du papier recyclé, les enfants ont fabriqué des tampons qui ont servi à la réalisation d'une banderole exposée lors d'une sortie scolaire des enfants de l'école d'Aubagnan (CE1-CE2-CM1 et CM2) sur le thème de la culture gasconne qui s'inscrivait dans un projet pédagogique des enseignantes. Les enfants de l'école de Vielle-Tursan (GS-CP) ont créé un livret sur une histoire inventée en lien avec l'imprimerie.

La lune : Les enfants de Bats ont fait un travail de mime sur la pesanteur en s'essayant à des déplacements comme s'ils étaient sur la lune.

Le sous-marin : Les enfants de Vielle-Tursan ont réalisé un décor-maquette de sous-marin en matériau recyclé.

En plus de ce projet, Céline CAUSSE intervient toujours dans le cadre d'un partenariat avec la maison de l'agriculture sur le thème de l'alimentation et Adrien TASTET propose des jeux sportifs adaptés dans le cadre d'un partenariat avec le TBC.

Le spectacle de fin d'année : Aboutissement de toutes ces activités péri scolaires, le spectacle de fin d'année présentait différents tableaux, chants, représentations qui reprenaient les 4 projets du thème.

Le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

A compter du 1^{er} janvier 2018, les syndicats des eaux du Marseillon et du Tursan ont fusionnés.

Animations en milieu scolaire du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

Depuis septembre 2016, le Syndicat développe sur son territoire des actions de sensibilisation à l'environnement et de préservation de sa ressource en eau à destination du public scolaire. Il coordonne un programme d'actions visant à une gestion intégrée de la ressource en eau. Ce programme prévoit un volet d'actions de sensibilisation et d'information des générations futures à la préservation de l'eau potable et à la gestion des eaux usées.

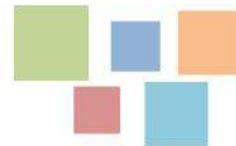
Grâce à ce programme, 184 élèves issus de 10 écoles primaires du territoire ont pu bénéficier d'un programme complet de sensibilisation sur les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018. A travers des ateliers pratiques et des visites sur le terrain, ces jeunes ont pu aborder les notions de gestion de l'eau par l'élaboration d'ateliers pratiques sur le cycle de l'eau naturel et domestique, le traitement des eaux usées ainsi que sur les économies d'eau.

Les élèves de grande section de maternelle et de primaire du RPI de Vielle-Tursan, Bats et Aubagnan a notamment pu bénéficier d'un programme d'animations. Ils ont pu découvrir le cycle de l'eau naturel et domestique à travers le voyage d'une goutte d'eau ainsi que les étapes du traitement des eaux usées par des maquettes et diverses expériences ludiques.

Le SIETOM



Commune de Bats Bilan 2017



Fiche d'identité SIETOM

Population : 77 785
 Nombre de points tri : 1 pour 262 hab
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 15 hab

Fiche d'identité de la commune

Population : 314
 Nombre de points tri : 1 pour 314 hab
 Nombre de conteneurs verres isolés : /
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 18 hab

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 327 tonnes
 Ratio SIETOM en kg/hab : 210
 Ratio national en kg/hab : 269

Tonnage annuel collecté sur la commune : 66
 (ratio SIETOM x population commune)
 Jour(s) de collecte : lundi

Le compostage individuel

1 composteur(s) distribué(s) en 2017
 38 foyers équipés soit 33 % de la commune

La collecte sélective

Classement commune
 2017 : 86 /123

Rappel 2016
 92 /124

(établi en cumulant l'ensemble des performances de tri)

12

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

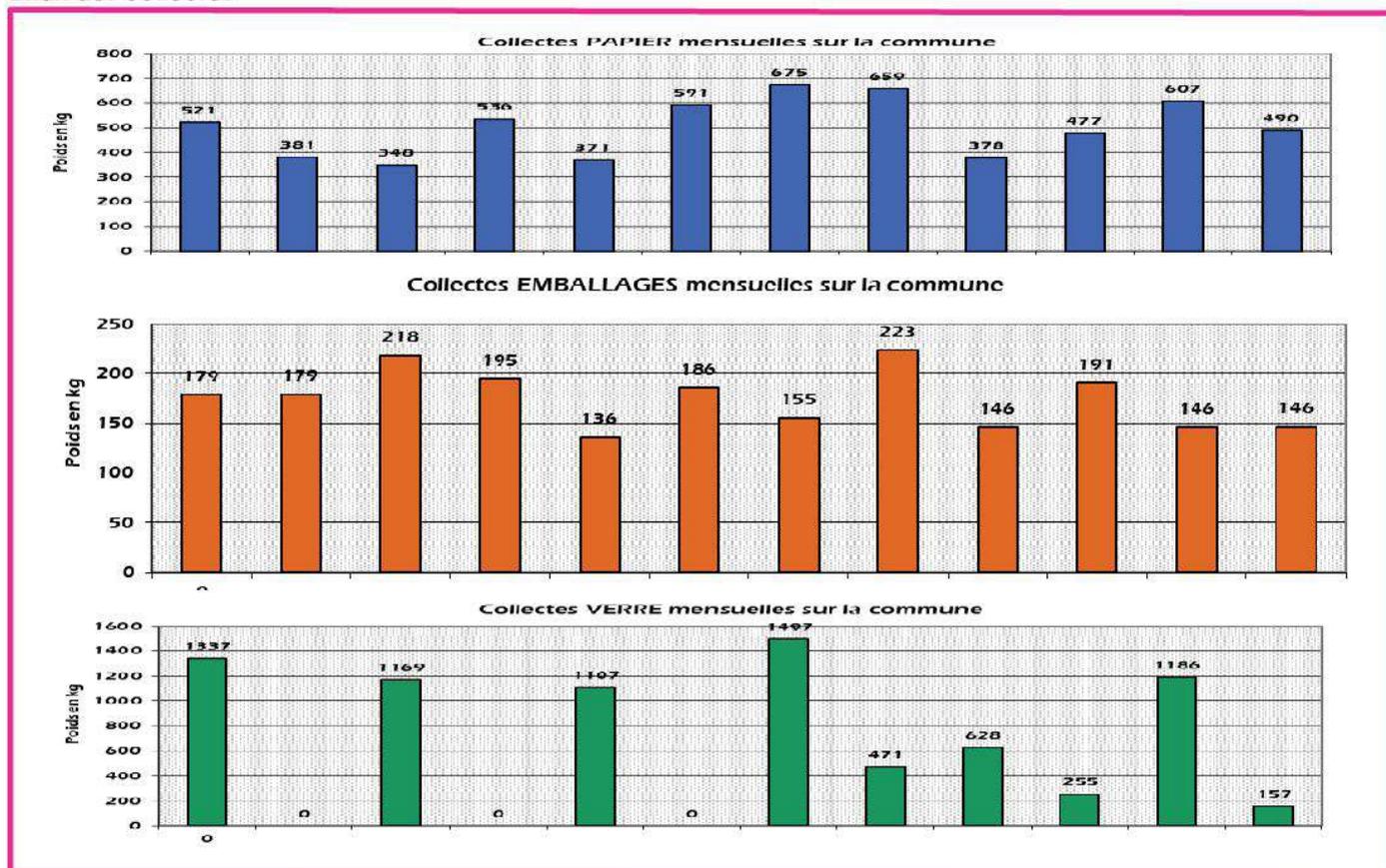
| Matériau | SIETOM | | Commune | | Ratio commune /ratio SIETOM |
|----------|-------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------------|
| | Tonnage Collecté (en T) | Ratio (en kg/hab) | Tonnage Collecté (en T) | Ratio (en kg/hab) | |
| P | 2 035 | 26,2 | 6 | 19,2 | ⊖ |
| E | 581 | 7,5 | 2,1 | 6,7 | ⊖ |
| V | 2 228 | 28,6 | 7,8 | 24,9 | ⊖ |

P= Papiers + cartonnette E= Emballages (bouteilles en plastique, boîtes alimentaires, emballage métallique) V= Verre

Evolution des collectes de la commune



Bilan des collectes



Les associations

Le comité des fêtes

Malgré l'annulation des fêtes du village en 2017, le comité a organisé différentes manifestations qui contribuent à un certain dynamisme et qui permet aux batsois(es) de se rencontrer dans des moments festifs

Une nouveauté couronnée de succès : la participation aux fêtes de Pampelune !

C'était un essai ambitieux : organiser une journée dans les rues espagnoles pour San Fermin. Les batsois et batsoises ont répondu présents pour découvrir la culture festive sud pyrénéenne dans un véritable lieu de pèlerinage de tout bon « festayre ».

Le départ du bus à 4h du matin n'a pas découragé les participants de tout âge qui ont profité d'une longue journée.



A peine arrivés, que déjà le groupe assistait au mythique encierro typique de cette place forte des festivités d'été. De quoi aiguïser l'appétit et justifier un regroupement pour le petit déjeuner convivial.

Dûment rétablis, les hardis batsois ont pu déambuler dans les rues et mesurer combien la bonne ambiance et l'animation n'étaient pas une légende.

Après avoir noyé leurs oreilles de musiques de bandas, ils se retrouvaient pour un repas typique de la gastronomie espagnole. Puis ce fut la poursuite du parcours citadin dans la rue des peña avec la dégustation de divers breuvages, toujours dans la retenue et la mesure.



Place forte des toros, nous ne pouvions pas organiser cette journée sans proposer une découverte des fameuses corridas à celles et ceux qui le souhaitaient. D'abord, ce fut la visite des torils (qui exposent les toros destinés à l'affrontement majestueux entre l'homme et l'animal). Une dizaine de personnes ont ensuite assisté à la corrida du jour.

De quoi remplir la tête de souvenirs et remplir les cœurs de cette chaleur humaine liée aux fêtes estivales.



13

Un succès qui se confirme : la journée du patrimoine !

Depuis quelques années cela devient un rendez-vous incontournable de notre village. 2017 n'a pas dérogé à la règle et le 16 septembre, le comité des fêtes organisait la journée du patrimoine. Un parcours de randonnée pédestre a permis à un groupe d'une quarantaine de participants de (re)découvrir les fontaines de Bats et de constater que l'initiative du comité permet d'entretenir ce patrimoine historique. A mi-parcours, un petit déjeuner était offert aux marcheurs à la fontaine des Bidalons.

De 11h à 18h le tournoi de pétanque a rassemblé les fous du cochonnet qui avaient pu s'exercer les mercredi de l'été aux arènes.

Le trophée du vainqueur a été remis lors du traditionnel repas de fin de journée. Au menu cette année : moules frites et diffusion des photos de la journée à Pampelune avec quelques fous rires grâce au talent des photographes mesquins et au concepteur informatique du diaporama en musique !

L'organisation de cette journée du patrimoine permet d'entretenir l'accès aux fontaines et le patrimoine historique de la commune. Nous remercions tous les propriétaires et les bénévoles qui concourent au succès de cette journée.



Une organisation collective pour participer aux repas des fêtes voisines

Comme chaque année, le comité propose aux batsois(es) de participer aux repas lors des fêtes patronales des communes voisines. Le prix des repas étant généralement compris entre 13 € et 15 € le comité demande une participation de 10 € à celles et ceux qui viennent au repas. La différence est prise en charge par le comité. Serres-Gaston, Aubagnan, Samadet, Castelnau-Tursan, Vielle-Tursan, Sarraziet, Saint-Loubouer ou Urgons sauront vous accueillir. Un courrier vous a été adressé récemment sur ce thème.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui contribuent à l'animation de notre commune et nous vous donnons rendez-vous les 19, 20 et 21 octobre pour l'édition 2018 des fêtes du village !

ACCA de Bats

Des ACCA actives et utiles

L'ACCA de Bats continue à participer à l'organisation de la journée des chasseresses et des non chasseurs qui a de nouveau connue un franc succès le 21 octobre 2017. Cette journée sera renouvelée en octobre 2018 et est ouverte aux non chasseurs batsois(es) qui seraient curieux de découvrir les pratiques de chasse. Toujours dans ce souci de faire découvrir nos pratiques de chasse, l'ACCA de Bats poursuit sa participation à l'opération Adichasse qui permet d'accueillir des chasseurs(resses) de tout la France.

Au-delà des stéréotypes, les ACCA et ses chasseurs jouent un rôle fondamental dans la régulation des nuisibles (sangliers, renards, corbeaux...) et dans la gestion de la faune sauvage, gestion nécessaire au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (l'équilibre entre le gibier l'espace agricole et l'espace forestier).

A 3 reprises dans l'hiver 2017 et par l'intermédiaire des ACCA, la fédération des Landes a fait don de chevreuils et sangliers cuisinés à la banque alimentaire des Landes.

L'ACCA de Bats participe également à l'animation de la vie de la commune

Citons notamment le traditionnel repas de la chasse qui agrmente un mois de mars souvent maussade. Ce repas parvient à offrir un moment convivial qui rassemble toujours une bonne centaine de personnes. Par ailleurs, Quentin DURET continue à s'impliquer au sein de notre ACCA en suivant la formation de garde chasse de l'ACCA. En 2017, il a obtenu les diplômes et lorsque les papiers seront validés par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, il occupera ce poste qui était vacant jusqu'à présent.

Voilà quelques exemples qui illustrent en quoi, en plus du plaisir que chaque chasseur éprouve dans sa pratique, la chasse sur notre territoire est un maillon essentiel au bon déroulement de la vie dans nos campagnes.

Généralions mouvements

14



Un nouveau bureau

2017 aura été une année de passage de relai. C'est donc un nouveau bureau qui s'est formé avec Paulette DUMARTIN (présidente), Marc BOUET (Vice-président), Marie-Hélène DUCOS (secrétaire), Jean DUCOS (Secrétaire adjoint), Marie-Agnès LION (trésorière) et Monique BRETHERS (Trésorière adjointe).

Des animations dans lesquelles chacun peut se retrouver

La fédération landaise de généralions mouvements est au travail pour proposer des animations qui répondent aux désirs de chacun. Au niveau de la commune, tous les mois des jeux et goûters sont organisés.

Mais au niveau de l'ancien canton de Geaune, pour étoffer le nombre de participants aux sorties, les différents clubs se sont mis d'accord pour que les sorties ou animations organisées par un club soient ouvertes aux membres des villages voisins. Ce fut notamment le cas pour la visite du Puy du Fou ou de la cité du vin de Bordeaux.

Au niveau départemental, généralions mouvements 40 propose des voyages organisés ouverts à tous à des prix abordables mais aussi des animations à destinations des retraités de tout âge.

Forts de l'héritage qui leur a été transmis et avec toute la force de leur dynamisme, Généralions mouvements sauront accueillir celles et ceux intéressés par notre association. Alors n'hésitez pas !

Société philanthropique de secours mutuel



La société de secours mutuel de BATS a pour but de venir en aide aux plus démunis en accompagnant des familles lors des obsèques en portant le cercueil dans l'église et de l'église au cimetière, en incitant des membres de la société à assister aux obsèques et en participant financièrement aux obsèques des membres de la société et de leur époux(se).

Cette solidarité dans un des moments les plus douloureux de l'existence ne peut exister sans l'implication des membres que nous remercions ici. Nous invitons toutes les personnes intéressées à prendre contact avec le président de l'association : Alain LAILHEUGUE : 06.24.69.04.08

« L'esprit oublie toutes les souffrances quand le chagrin a des compagnons et que l'amitié le console »

(W. Shakespeare)

TBC



Tursan Basket Chalosse : Saison 2016-2017, un millésime féminin !

La saison 2016 – 2017 était pour le TBC une année charnière. Le passage de témoin à Adrien Tastet a été réussi. Il est difficile d'arriver en terre inconnue mais le challenge a été relevé et je crois que l'on peut se féliciter de son intégration et du travail accompli avec notamment la mise en place de stages durant les vacances scolaires, rendez-vous très appréciés par les enfants et leurs parents.

Si les résultats sportifs ont été tout à fait honorables dans toutes les catégories jeunes, nous aurons une attention particulière pour nos cadets qui, après un très beau parcours en championnat, échouent en finale face à nos voisins de coteaux du luy, plus aguerris. On ne peut que les féliciter et remercier très sincèrement leur coach, Eric Lafitte.

Chez les seniors, les équipes réserves voguent sans difficulté dans notre championnat départemental avec toutefois un peu d'amertume pour l'équipe 2 garçons qui espérait rejoindre le niveau supérieur. Ce n'est que partie remise !

Les garçons de l'équipe 1, dans un championnat de pré-nationale de plus en plus relevé réussissent un très beau parcours jouant les trouble-fêtes, et après 11 victoires consécutives finissent dans le haut du tableau. Bravo messieurs et continuez à nous procurer autant de frissons et d'adrénaline.

Mais l'équipe qui a réalisé un parcours exceptionnel cette dernière saison est bel et bien l'équipe 1 féminine dirigée par Nicolas Ducasse. Une seule défaite en championnat et accession au niveau supérieur : région 2 ! Défaite en 1/8 de finale coupe des landes contre Elan Chalossais après avoir vendu chèrement leur peau lors d'un rude combat. Mais ce qui restera dans l'histoire du club, ce sont les titres de championnes Région 3 obtenus aux dépens d'Orthez dans une ambiance survoltée à Anglet et, cerise sur le gâteau, la finale Intermarché remportée de haute lutte face à Castel-Gaujacq équipe qui évoluait au niveau supérieur !!! Félicitations à vous tous et surtout à vous mesdemoiselles.



15

Association diocésaine d'Aire et Dax



Comme Noël 2016, l'association a contribué à l'embellissement de l'église pour la fête de la nativité en réalisant une crèche décorée.

Les volontaires engagés restent toujours à la disposition des paroissiens qui ont des besoins particuliers dans les événements liés à la vie religieuse (baptêmes, communions, mariages, décès).

Association cyclotourisme Bats

Si des kilomètres furent avalés lors de balades plaisir, il n'y a pas eu de sorties organisées en 2017. L'association cyclotourisme de Bats reste une association ouverte à celles et ceux qui sont intéressés par des balades conviviales. Les beaux jours sont d'ailleurs propices à des virées amicales, sportives ou découverte. L'amitié, le plaisir de rouler peuvent donc vous intéresser. Si tel est le cas, contactez Alain Lafitte (06.82.42.01.16) qui peut organiser des parcours adaptés à chacun.



Pèle Mêle



Les numéros utiles

Les urgences



Pompiers : 18
Police secours : 17
Gendarmerie de Geaune : 05.58.44.41.98
SAMU : 15
Centre antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80
Allo enfance en danger : 119
SOS Viols : 0800.05.95.95
Allô escroqueries : 0811.02.02.17

Le tourisme



Office de tourisme de Geaune :
05.58.44.42.00
Office de tourisme de Samadet :
05.58.70.65.45

La santé



Maison de la santé de Samadet (Médecins ;
Infirmiers kinésithérapeutes ; Podologue ;
Orthophonistes, psychologue) : 05.58.79.11.57
Cabinet médical de Geaune : 05.58.44.51.34
Pharmacie Brouca-Layris
(Samadet) : 05.58.79.11.42
Pharmacie Labastide (Geaune) : 05.58.44.58.81
Maisons de retraite de Geaune : 05.58.44.51.04
Maisons de retraite de Samadet :
05.58.79.11.26

Le logement



Office Public de l'Habitat des Landes :
05.58.05.31.31
ADIL 40 : 05.58.46.58.58
Agence Nationale de l'Habitat : 05.58.51.31.57
C.A.U.E. : 05.58.06.95.96
PACT des Landes : 05.58.90.17.97
Comité Interprofessionnel du logement :
05.58.05.71.00

Les réseaux / l'environnement



Syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan : 05.58.44.58.58
SIETOM de Chalosse : 05.58.98.57.57
ERDF dépannage : 09.726.750.40

Le correspondant de presse Sud-Ouest



DULUCQ Alain : 05.58.44.50.68 / 06.85.10.19.10
tursan-dulucq@wanadoo.fr

Les collectivités locales



Communauté de communes Chalosse Tursan :
05.58.76.41.41
Pays Adour Chalosse Tursan : 05.58.79.74.80
Conseil Départemental des Landes :
05.58.05.40.40
Préfecture des Landes : 05.58.06.58.06
Conseil Régional : 05.57.57.80.00

L'emploi



La mission locale : 05.58.71.95.52
Association Chalosse Tursan :
05.58.79.35.00

Le social



Centre Médico-Social d'Hagetmau :
05.58.79.32.25
Assistante sociale de secteur : 05.58.71.61.65
CAF : 0820.45.40.10
Centre Communal d'Actions Sociales :
05.58.79.18.71
ADMR Samadet : 05.58.79.60.68

La culture



Musée de la faïence et des arts de la table :
05.58.79.13.00
Centre culturel du Tursan (Samadet) :
05.58.44.50.01
Centre Céramique Samadet : 05.58.79.65.42
Médiathèques :
Geaune : 05.58.44.40.95
Samadet : 05.58.79.65.50

Le sport



Piscine intercommunale : 05.58.44.58.41

Les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, assistantes maternelles de Bats

| | | |
|---|---|----------------|
| Charpentier | Dabescat frères | 05.58.79.19.66 |
| Garagiste | Garage Lendresse | 05.58.79.10.72 |
| Plombier | M. Destenave | 05.58.79.15.89 |
| Maçon | SARL Lafitte frères | 05.58.79.62.70 |
| Maison d'édition | Sarl Diffusion différente Editions d'Utovie | 05.58.79.17.93 |
| Service à la personne, entretien, travaux ménagers | Marilyn Labbé | 06.11.96.00.27 |
| | Sandrine Tastet | 06.47.83.19.22 |

Les informations utiles

La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMA-PI)

Les lois de décentralisation du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015 ont conféré aux communautés de communes la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à compter du 1^{er} janvier 2018. Il s'agit

- de s'occuper des bassins versants,
- d'entretenir et d'aménager les cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- d'organiser les défenses contre les inondations et la mer
- de protéger et restaurer les zones humides

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2017
 TAXES FONCIÈRES
 votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Département : 400 LANDES Commune : 029 A BATS

| TF 2017 | Commune | Syndicat de communes | Inter communalité | Département | Taxes spéciales | Taxe ordures ménagères | Taxe GEMAPI | Total des cotisations |
|-----------|---------|----------------------|-------------------|-------------|-----------------|------------------------|-------------|-----------------------|
| Taux 2016 | 18,23% | % | % | 14,76% | % | 12,57% | % | |
| Taux 2017 | 16,57% | % | 1,66% | 14,76% | % | 12,66% | % | |

Afin de financer cette nouvelle compétence des communautés de communes, la loi a prévu la création d'une nouvelle taxe qui apparaissait déjà dans votre avis d'impôt local 2017. 2018 verra donc l'instauration de cette taxe qui n'est pas prélevée par la commune.

Du bon usage de l'électricité et du gaz au hall polyvalent

L'armoire électrique du hall polyvalent est réglée de telle sorte qu'aucune manipulation n'est nécessaire lorsqu'on utilise le hall polyvalent ou lorsqu'on quitte ce lieu. De la même manière, l'arrivée de gaz doit toujours rester ouverte, même lorsqu'on quitte le hall.

C'est pourquoi nous invitons les lecteurs à ne pas toucher à l'armoire électrique et à ne pas couper l'arrivée du gaz après avoir utilisé le hall polyvalent.

Civisme et déchets

Réduire nos déchets : 10 gestes simples

1. Choisir des produits rechargeables (piles, lessives, savons...).
2. Préférer l'eau du robinet pour éviter les bouteilles plastiques.
3. Donner les objets inutilisés ou les revendre.
4. Préférer le durable (serpillères...) aux jetables (lingettes).
5. Préférer les produits à la coupe et frais pour éviter les emballages.



6. Manger local et de saison.
7. Louer, emprunter ou mutualiser l'achat de matériel dont on se sert peu (taille-haie, nettoyeurs haute pression...).
8. Eviter les sacs jetables et privilégier les cabas.
9. Mettre un « stop pub » sur sa boîte aux lettres
10. Faire réparer les objets quand c'est possible.

L'usage du feu dans les Landes

L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2004 stipule qu'il est interdit de procéder au brûlage des résidus de jardin (résidus de haies, feuilles, aiguilles, branches, herbes...), des déchets ménagers ou de chantier en tout temps et en tout lieu du département. Notre commune ne fait donc pas exception à cette règle et des solutions existent pour changer des habitudes qui avaient leur utilité. Des déchetteries sont à votre disposition à Geaune, Hagetmau, Saint-Sever et le compostage permet également l'élimination des déchets végétaux. Les exceptions à cette règle concernent les résidus d'une coupe de bois forestière importante ou d'un défrichage qui ne peuvent pas aller dans une déchetterie ou qui ne peuvent pas être enfouis / compostés. Toutes les informations sur ces cas particuliers sont visibles au panneau d'affichage de la mairie.

L'entretien de la zone de tri sélectif

Très majoritairement, les batsoises et batsois tiennent à contribuer à l'entretien des espaces publics en veillant notamment à ne déposer au point tri que des déchets qui entrent dans les containers. Nous en avons conscience et tenons à remercier toutes et tous pour les efforts que vous fournissez en ce sens.

Il peut arriver parfois encore que des déchets qui ne relèvent pas du point tri soient déposés en espérant que la collecte prendra « au passage » les autres déchets.

Pour tous ces déchets qui n'entrent pas dans le cadre de la collecte organisée, les membres du conseil municipal vous rappellent que des déchetteries sont dédiées à ce type de collecte.



C'était il y a 100 ans... en 1917

La Grande Guerre que l'on espérait courte en 1914 n'est toujours pas achevée. Dans chaque village, la liste des mobilisés s'allonge et la démocratie locale s'en ressent : pas de mariages, peu de naissances.

Etat Civil

Naissances :

Le 22 novembre 1917 est née, Maison Pié, **Magdeleine Magloire** fille de Pascal Magloire dit Paul maçon 35 ans et de Catherine Lalanne ménagère 26 ans. (C'est la mère de Bernard Castets cousin du père de Hélène Castets-Sourbet)

Le 16 décembre 1917 est né, Maison Ché, **Jean Charles Lafitte** fils de Jacques Lucien Lafitte maçon 48 ans et de Maria Demen ménagère 26 ans. (C'est le père de Maryse, Bernard et Alain Lafitte.)

Mariage :

Néant

Décès :

Le 9 février 1917 : **Anne Descors 74 ans** ménagère fille de Jean Descors et de Jeanne Larrat .

Le 10 avril 1917 : **Justine Daugreilh 67 ans** veuve de Jean Darricau, épouse de Jean Lagu fille de Jean Daugreilh et de Jeanne Dezest.

Le 1er septembre 1917 : **Marie Lagu 65 ans** ménagère épouse de Jean Lafitte fille de Joseph Lagu et de Marguerite Garrelon.

Le 19 décembre 1917 : **Marthe Boueilh 42 ans** ménagère épouse de Philippe Saubusse.

Les batsois engagés dans la guerre 14-18

Durant l'année 1914, 25 habitants de Bats âgés de 19 à 41 ans ont été mobilisés. En 1915, 13 autres Batsois âgés de 19 à 45 ans sont venus les rejoindre (sur les 13, 5 avaient plus de 40 ans). On compte encore 1 mobilisé de 19 ans en 1916, 8 dont 6 de 19 ans en 1917 et 2 de 19 ans en 1918.

A ces 49 habitants de Bats figurant dans les registres matricules du recrutement militaire du canton de Geaune, il faut peut-être ajouter des conscrits recrutés dans d'autres cantons qui suite à un déménagement habitaient Bats en 1914.

Les états de service contenus dans les registres permettent d'apprécier le courage de nos héros de 14-18. Voici quelques extraits.

Minvielle Joseph cultivateur né en 1891 : « Blessé d'un éclat d'obus qui lui a fait au pied gauche une plaie de quatre à cinq centimètres de longueur, le 13 septembre 1914, à Craonne Aisne, en aidant son capitaine blessé à monter à cheval et l'accompagnant sous le bombardement ennemi ; est reparti volontairement au front en juin 1915 avec la batterie de bombardiers. Est d'un bel exemple pour ses camarades par son zèle et son dévouement. »

Tauziet Jean-Baptiste cultivateur né en 1891 : « Le 20-5-1917 a coopéré malgré un bombardement violent au déblaiement d'un abri dans lequel étaient enfouis 23 hommes d'une batterie voisine. Très violemment secoué par l'explosion voisine d'un projectile de gros calibre n'en a pas moins continué de travailler aux travaux de sauvetage.

Détaché en liaison de l'infanterie, a réparé continuellement de jour et de nuit la ligne téléphonique d'artillerie permettant ainsi la liaison constante de l'artillerie à la 1ère ligne malgré de violents tirs de mitrailleuses et d'obus toxiques »



Joseph Minvielle

Saint-Germain Jean cultivateur né en 1894 : « Soldat brave et plein d'entrain. Brillante conduite au feu, s'est particulièrement distingué dans la journée du 5 décembre 1917, dans un poste avancé violemment battu par l'artillerie ennemie, par son sang-froid et son courage.

Grenadier à toute épreuve. Les 27 et 28 avril 1918 a, par son barrage nourri de grenades, contribué à repousser l'ennemi en lui infligeant des pertes sévères.

S'est distingué au cours des attaques du 16 au 18 octobre 1918 en se portant résolument à l'assaut des positions ennemies donnant à ses camarades le plus bel exemple du devoir et du mépris du danger »

Bréthoux Pierre tonnelier né en 1898 : « Canonnier modeste et courageux, dans la journée du 4 avril 1918 a assuré le service de sa pièce avec le plus grand calme malgré le

bombardement intense et précis, a été blessé (plaie pénétrante de la région dorsale gauche) et a donné par son sang-froid un bel exemple à ses camarades »

Darbins Jean-Baptiste cultivateur né en 1895 : « Brave et audacieux. Pendant l'exécution du coup de main du 19 juin 1918, a abordé la tranchée avec courage. Au moment du retour a aidé l'un de ses camarades à transporter un prisonnier blessé sur un parcours de plus de 1500m dans un terrain très difficile »

